Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260401-2026040106-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 27.03.2026
Affichage le :27.03.2026

DELIBERATION 2026.04.01.06 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, BRIANTAIS Catherine, DAGUIN Paul, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, BIZEUL Claude, PELTIER Serge, PELLISSON Patricia, MARTIN Patricia, DELANOE Nicole, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony

Était absent et excusé : TAILLANDIER Vincent excusée donne pouvoir à BRIANTAIS Catherine

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Stephanie Lahaye conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 14
Votants : 15

2026.04.01.06	Indemnités Maire et Adjoints

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- **Vu** les arrêtés municipaux du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

- **Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260401-2026040106-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 18.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 18.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3ème adjoint : 18.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 01 04 2026
Le Maire, Karine Morel.

MAIRIE DE RANNEE
35130

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260401-2026040106-DE

Commune de Rannée
Tableau récapitulatif des indemnités
Art. L 2123-20-1 du CGCT

Annexe à la délibération 2026 04 01 06

POPULATION (totale au dernier recensement) : **1 141**
(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I. Montant de l'enveloppe globale

Soit : indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation = **111 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

II. Indemnités allouées :

A - Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Karine Morel	51.6 %

B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
1ère Adjointe Catherine Briantais	18.5 %
2ème Adjoint Paul Daguin	18.5 %
3ème Adjointe Lahaye Stéphanie	18.5 %

Enveloppe globale : 107,1 %

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 01 04 2026
Le Maire, Karine Morel.

MAIRIE DE RANNEE 35130

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260401-2026040106-DE